

# Programme spatial 2021–2027 et Agence de l'Union européenne pour le programme spatial

2018/0236(COD) - 27/11/2018 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport de Massimiliano SALINI (PPE, IT) sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme spatial de l'Union européenne et de l'Agence spatiale européenne et abrogeant les règlements (UE) n° 912/2010, (UE) n° 1285/2013, (UE) n° 377/2014 et décision 541/2014/UE.

Pour rappel, la proposition de la Commission vise à **fusionner en un seul programme** les programmes Galileo, EGNOS et Copernicus existants en ajoutant deux nouvelles initiatives, à savoir le soutien à la surveillance de l'espace (SST) et Govatscom, l'initiative en matière de télécommunications gouvernementales par satellite. Dans le cadre de la stratégie spatiale pour l'Europe, un programme spatial pleinement intégré exploiterait les synergies entre les différentes composantes, améliorant ainsi l'efficacité et la rentabilité. Un cadre unique et cohérent encouragerait les investissements futurs, augmenterait la visibilité et offrirait plus de flexibilité.

**Objet:** le règlement proposé vise à établir **le programme spatial de l'Union**. Il fixe les objectifs du programme, le budget pour la période 2021-2027, les formes et les modalités de financement de l'Union, ainsi que les règles de mise en œuvre du programme.

Il est également proposé de créer **l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial** qui succéderait à l'Agence GNSS européenne instituée par le règlement (UE) n° 912/2010 et de fixer les règles de fonctionnement de l'Agence.

**Objectifs:** le programme poursuivrait les objectifs généraux suivants:

- fournir des données, des informations et des **services spatiaux sécurisés, actualisés et de haute qualité**, sans interruption et dans la mesure du possible à l'échelle mondiale;
- maximiser les avantages socio-économiques du programme;
- renforcer la sécurité, y compris la **cybersécurité**, de l'Union et de ses États membres, ainsi que son autonomie stratégique, notamment en termes industriels et technologiques;
- renforcer **l'écosystème industriel et scientifique européen** dans le domaine de l'espace, en établissant un cadre cohérent qui combine l'excellence de la formation et du savoir-faire européens, le développement de capacités de conception et de fabrication de haut niveau et la vision stratégique nécessaire dans un secteur toujours plus compétitif;
- renforcer la **diplomatie spatiale** de l'Union et encourager la coopération internationale pour faire mieux connaître l'espace en tant que patrimoine commun de l'humanité;
- promouvoir la technologie et l'industrie de l'Union et promouvoir le principe de réciprocité et de concurrence loyale au niveau international;
- renforcer la sécurité de l'Union et de ses États membres dans divers domaines, en particulier dans les **transports** (aviation, y compris les véhicules aériens sans pilote, transports ferroviaires, navigation, transports routiers, conduite autonome), la construction et la surveillance des **infrastructures**, la surveillance des **sols** et **l'environnement**;
- favoriser le développement d'une **économie spatiale** de l'Union forte et compétitive et maximiser les possibilités offertes aux entreprises de l'Union de toutes tailles et de toutes les régions de l'Union.

**Budget:** les députés ont proposé que l'enveloppe financière pour la mise en œuvre du programme pour la période 2021-2027 soit fixée à **16,9 milliards d'EUR** en prix courants, selon la répartition indicative suivante:

- *Galileo et EGNOS* : 9,7 milliards d'EUR;
- *Copernicus* : 6 milliards d'EUR;
- *SSA/GOVSATCOM* : 1,2 milliard d'EUR.

**Rôle de la Commission:** les députés ont invité la Commission à assurer la **complémentarité, la cohérence et les synergies** entre le programme et les autres actions et programmes de l'Union. En étroite coopération avec l'Agence et, le cas échéant, l'Agence spatiale européenne et les entités chargées de Copernicus, la Commission devrait apporter son soutien:

- aux activités relatives à l'adoption et à l'utilisation des données et des services fournis par les composantes du programme dans les secteurs public et privés;
- à la mise au point de synergies entre les applications;
- au développement adapté de ces services;
- à la promotion d'un environnement stable à long terme.

**Convention financière de partenariat-cadre:** la Commission devrait conclure avec l'Agence et l'Agence spatiale européenne une convention financière de partenariat-cadre telle que prévue par le règlement financier. Cette convention devrait :

- définir clairement les rôles, responsabilités et obligations de la Commission, de l'Agence et de l'Agence spatiale européenne en ce qui concerne le programme;
- définir les instruments de coordination et de contrôle pour la mise en œuvre des composantes du programme, en tenant compte des rôles et responsabilités de la Commission pour assurer la coordination globale des composantes du programme;
- exiger que l'Agence spatiale européenne respecte les règles de sécurité du programme de l'Union, notamment en ce qui concerne le traitement des informations classifiées;
- préciser les conditions de gestion des fonds confiés à l'Agence spatiale européenne, y compris l'application des règles de l'Union en matière de marchés publics;
- établir les mesures de suivi et de contrôle, qui comprennent notamment un schéma prévisionnel d'anticipation des coûts, l'information systématique de la Commission ou, le cas échéant, de l'Agence, en ce qui concerne les coûts et le calendrier;
- fixer les principes de la rémunération de l'Agence spatiale européenne, compte tenu de son modèle de coût en tant qu'entité publique. Cette rémunération devrait être proportionnée à la difficulté des tâches à accomplir, être en rapport avec les prix du marché et les redevances des autres entités concernées, y compris l'Union, et pourrait être fondée sur des indicateurs de performance; elle ne couvrirait pas les frais généraux non liés aux activités confiées par l'Union européenne à l'Agence spatiale européenne;
- exiger que l'Agence spatiale européenne assure la pleine protection des intérêts de l'Union et de ses décisions.

**Siège et bureaux locaux:** les députés ont proposé que le siège de l'Agence soit situé à **Prague** (République tchèque). En fonction des besoins du programme, l'Agence pourrait établir des bureaux locaux.